

A 13h 30, Madame le Maire, Fanny LACROIX, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Alexia

Présents : Mme LACROIX Fanny - M. AGRESTI Jean-Pierre - M. BATOUX Gérard - Mme BLANCHET Florence - M. CHABUEL Alain - Mme GUILLET Alexia - M. JACQUET Christian - M. LABADIE Hervé - M. SERRE Jean-Louis - Mme VETIER Dominique – Mme LOISEUR Nicole

Arrivée de M AGRESTI Jean-Pierre à 14h, Mme SEKELLY Julia à 15h

Pouvoirs : de Valérie COLIN à Alexia GUILLET, de Julia SEKELLY à Gérard BATOUX

Invités : Mme REY Agnès gestionnaire comptable SGC La Mure

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le PV du Conseil Municipal du 11 février 2022.

2. Approbation des Comptes de Gestion – exercice 2021 – Budget Communal M14, Budget Eau et Assainissement M49, Budget Transports Scolaires M43, Budget PRL M4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3. Approbation des Comptes Administratifs– exercice 2021 – Budget Communal M14, Budget Eau et Assainissement M49, Budget Transports Scolaires M43, Budget PRL M4

Suite à la présentation, Madame le Maire a laissé la présidence de la séance à son 1^{er} adjoint, Monsieur Jean-Pierre AGRESTI et a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver les comptes administratifs 2021 :

Compte administratif - Budget Transport M43				
En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2020		10 667.61		20 093.55
Opérations 2021		3 388.39	10 815.66	3 465.00
Totaux		3 388.39	-7 350.66	
Résultats de clôture définitifs		14 056.00		14 742.89

Compte administratif - Budget PRL M4				
En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2020		1 414.12		22 780.52
Opérations 2021	9 496.43	8 965.12	15 569.98	22 365.20
Totaux	-531.31			6 795.22
Résultats de clôture définitifs		882.81		29 575.74

Compte administratif - Budget Eau Assainissement M49				
En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2020		49 454.39		9 779.78
Opérations 2021	44 445.57	82 648.89	62 619.21	95 945.11
Totaux	38 203.32			33 325.90
Résultats de clôture définitifs		11 251.07		43 105.68

Compte administratif - Budget Eau Assainissement M49				
En € TTC	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2020		218 958.38		30 000.00
Opérations 2021	532 436.20	460 748.68	834 408.33	1 049 402.33
Totaux	71 687.52			214 994.00
Résultats de clôture définitifs		147 270.86		244 994.00

4. Affectation du Résultat – exercice 2021 – Budget Eau et Assainissement M49

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 du budget eau et assainissement comme suit pour 2022 :

Résultat 2021 Section d'Investissement	Résultat 2021 Section de Fonctionnement
Excédent de 11 251.07 €	Excédent de 43 105.68 €
→ proposition d'affectation en section d'investissement au C/001: 11 251.07 €	→ proposition d'affectation en section de fonctionnement au C/002 : 43 105.68 €

5. Budget Primitif 2022 – Budget Eau et Assainissement M49

Après avoir pris connaissance des inscriptions budgétaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2022, arrêté comme suit pour le budget M49 :

Budget primitif 2022 – Budget Eau et Assainissement - M49 en €		
Fonctionnement	Recettes	176 350.00
	Dépenses	176 350.00
Investissement	Recettes	174 572.07
	Dépenses	165 659.00
Soit un budget total de :		
En dépenses :		342 009.00
En recettes :		350 922.07

6. Affectation du Résultat – exercice 2021 – Budget Communal M14

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 du budget principal comme suit pour 2022 :

Résultat 2021 Section d'Investissement	Résultat 2021 Section de Fonctionnement
Excédent de 147 270.86€	Excédent de 244 994.00 €
➔ proposition d'affectation en section d'investissement au C/001:147 270.86 €	➔ Proposition d'affectation en section de fonctionnement au C/002 : 244 994.00 € ➔ Proposition d'affectation en section d'investissement au C/1068 : 0.00€

7. Budget Primitif 2022 – Budget Communal M14

Après avoir pris connaissance des inscriptions budgétaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2022, arrêté comme suit pour le budget M14 :

Budget primitif 2022 – Budget Principal – M14 en €		
Fonctionnement	Recettes	1 262 228.00
	Dépenses	1 262 228.00
Investissement	Recettes	843 155.00
	Dépenses	843 155.00
Soit un budget total de :		
En dépenses :		2 105 383.00
En recettes :		2 105 383.00

8. Taux des taxes locales

Il y a lieu comme chaque année de procéder au vote des taux d'imposition communaux des taxes directes locales.

Suite à la réforme de la taxe habitation :

- Il n'est pas nécessaire de voter un taux de taxe d'habitation, celui-ci étant figé à son niveau de 2019.
- Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties doit être voté par rapport au taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental à 15,90 %. La perte du produit de la taxe d'habitation perçue par les communes ayant été remplacée par la part de la taxe sur le foncier bâti perçu auparavant par le département.

En %	Taux 2021	Taux départemental	Taux de référence	Taux proposés en 2022
Taxe sur le foncier bâti	32.43	15.90	32.43	32.43
Taxe sur le foncier non bâti	55.11		55.11	55.11

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taxes locales par rapport à l'an dernier :

- Soit Taxe sur le foncier bâti : 32,43%
- Soit Taxe sur le foncier non bâti : 55,11%

9. Affectation du Résultat – exercice 2021 – Budget Transports Scolaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 du budget transports scolaires comme suit pour 2022 :

Résultat 2021 Section d'Investissement	Résultat 2021 Section de Fonctionnement
Excédent de 14 056 €	Excédent de 12 742.89 €
➔ proposition d'affectation en section d'investissement au C/001: 14 056.00 €	➔ proposition d'affectation en section de fonctionnement au C/002 : 12 742.89 €

10. Budget Primitif 2022 – Budget Transports Scolaires

Après avoir pris connaissance des inscriptions budgétaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2022, arrêté comme suit pour le budget transports scolaires M43 :

Budget Transports scolaires 2022 – M43 en €		
Fonctionnement	Recettes	19742.89
	Dépenses	14139.39
Investissement	Recettes	17444.39
	Dépenses	17444.39
Soit un budget total de :		
En dépenses :		31583.78
En recettes :		37187.28

11. Affectation du Résultat – exercice 2021 – Budget PRL

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 du budget PRL comme suit pour 2022 :

Résultat 2021 Section d'Investissement	Résultat 2021 Section de Fonctionnement
Excédent de 882.81€	Excédent de 29 575.74 €
➔ Proposition d'affectation en section d'investissement au C/001: 882.81 €	➔ Proposition d'affectation en section de fonctionnement au C/002 : 29 575.74 € ➔ Proposition d'affectation en section d'investissement au C/1068 : 0.00 €

12. Budget Primitif 2022 – Budget PRL

Après avoir pris connaissance de l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2022, arrêté comme suit pour le budget PRL M4 :

Budget primitif 2022 - PRL – M4 en €		
Fonctionnement	Recettes	51575.74
	Dépenses	51575.74
Investissement	Recettes	32808.55
	Dépenses	32808.55
Soit un budget total de :		
En dépenses :		84384.29
En recettes :		84384.29

13. Délibération d'affectation des dépenses « Fêtes et Cérémonies » au compte 6232

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent détailler les dépenses à inscrire à la ligne budgétaire 6232.

Madame le Maire propose au conseil municipal, de prendre en charge, au compte 6232, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que :

- Diverses prestations et apéritifs servis lors de cérémonies officielles, manifestations diverses et inaugurations, les repas pris dans des restaurants, comme par exemple les repas des aînés les vœux de la nouvelle année ;
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors de mariages, décès, départs à la retraite, récompenses scolaires, sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles et colis de Noël ;
- Le règlement des factures de frais liés aux prestations de sociétés et de troupes de spectacles et feux d'artifices.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions

14. Délibération pour la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif suite à un accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite au recrutement en interne de la nouvelle responsable des services et des conditions de période d'essai d'un an, il convient donc de créer un poste pour accroissement temporaire d'un an pour pouvoir réintégrer la personne à son ancien poste si besoin.

Il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser Madame le Maire à créer et recruter une personne pour l'emploi non permanent d'adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition.

15. Mise à disposition du centre de gestion de l'Isère (CDG 38) d'un agent administratif polyvalent – Autorisation donnée au Maire de signer la charte de fonctionnement des missions temporaires et remboursement des frais kilométriques journaliers pour un aller et un retour.

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite au recrutement en interne de la nouvelle responsable des services et le recrutement du nouvel agent avec un préavis de deux mois, pour pallier au manque d'effectif nous adhérons par la signature de la charte de fonctionnement des missions temporaire et remboursement des frais kilométriques pour avoir recours à un renfort.

Il est proposé aux membres du Conseil d'autoriser Madame le Maire à signer cette charte et valider la proposition. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition.

16. Délibération pour autoriser la signature de la convention avec RTE pour les travaux de décaissement sous la ligne à 225 000 volts (Cordéac, Prunières, Saint-Pierre de Cognet)

Le Maire délégué SERRE Jean-Louis explique qu'il est nécessaire d'autoriser RTE à effectuer des travaux sur des parcelles communales consistant à décaisser un volume de terres afin de garantir la distance de 3.6 mètres entre les câbles et le sol ;

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition.

17. 3ème Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération grenobloise (PPA3) – Consultation des organes délibérants des collectivités

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales sont tenues de donner leur avis concernant le 3^{ème} plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération grenobloise, suite au dernier conseil communautaire qui s'est prononcé sur le sujet, Madame le Maire expose et propose au conseil de suivre la réponse de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition.

18. Questions diverses :

- **Virage dangereux :** Nicole GOURGEAU souhaite que nous indiquions au Département que lorsqu'il y a des intempéries la route du petit bois et surtout au niveau du virage de la zone de retournement est très dangereuse car aucun marquage donc possibilité de faire un sortie de route.

Madame la Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 15h56